

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° DAOKIS 001/PM/PL-G/FY26 du 24 Septembre 2025

Contexte et Justification

Plan International Guinée est une ONG Internationale établie en République de Guinée depuis 1986. Elle travaille d'arrache-pied avec les communautés Guinéennes pour l'amélioration continue de leur accès à l'éducation et à la santé.

La majorité des Communautés, en particulier dans les zones rurales, vont encore chercher de l'eau potable dans les rivières ou les sources d'eau. La mauvaise qualité de cette eau constitue l'une des principales causes de maladies. C'est aussi un lourd fardeau pour les femmes et les enfants qui assument le plus souvent la corvée de transporter de l'eau sur de longues distances.

L'objectif de cette réalisation est de contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires des populations de la zone du projet, notamment dans les structures sanitaires des communautés signalées et l'assistance aux familles victimes d'inondation dans la préfecture de Guéckédou.

La réalisation des 12 forages permettra aux différentes communautés d'avoir un état de santé appréciable grâce à l'utilisation de l'eau potable.

Au sein du PIIA de Kissidougou, douze (12) Communautés sont concernées par cette activité à savoir : Manfran, Firawa, Beindou, Kondiadou, Fermessadou Pombo et Yombiro (préfecture de Kissidougou) ; Kassadou, Dawa Tongui, Guedembou, Nongoa, EP Houndonin et EP Kiésseneye (préfecture de Guéckédou).

ARTICLE 1 - MAITRE D'OUVRAGE (M.O) :

Le Maître d'Ouvrage de la présente consultation nationale ouverte est PLAN INTERNATIONAL GUINEE.

ARTICLE 2 - MAITRE D'ŒUVRE (M.O.E) : La maîtrise d'œuvre sera assurée par l'ingénieur de suivi des travaux de construction d'infrastructure de Plan avec l'appui du Service National d'Aménagement des Points d'Eau pour être en accord avec la politique d'approvisionnement en eau potable en Guinée.

ARTICLE 3 – OBJET :

Le présent Appel d'Offres a pour objet les Travaux de réalisation de douze (12) forages positifs et l'installation de pompes à motricité humaine de type KARDIA dans les communautés bénéficiaires des préfectures de Kissidougou et Guéckédou.

ARTICLE 4 - NATURE DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT : Le Marché sera passé sur prix global et forfaitaire en partie sur la quasi-totalité des chapitres à l'exception des quantités exprimées en mètre linéaire (ml) pour lesquelles une profondeur moyenne de 80 mètres sera considérée pour la longueur des forations quelle que soit la profondeur réelle exécutée.

Les pompes à motricité humaine de type KARDIA ainsi que les matériels pour les AEPS seront achetées par les entreprises adjudicataires qui prendront toutes les sujétions nécessaires pour leur installation y compris leur transport vers les sites de travaux.

Les travaux, objet du présent Avis d'Offres, seront exécutés en deux (02) lots repartis géographiquement comme indiqué dans le tableau suivant.

LOT 1 : PREFECTURE DE KISSIDOUGOU (6 sites)

N°	CR	Sites	Distance de la CR	Types de distribution
1	Beindou	Beldou (District Kama Kounandou)	25 Km	PMH - Pompe à motricité humaine (KARDIA /K2000)
2	Manfran	Ecole primaire Banda	11 Km	
3	Kondiadou	Soulakolo (District central)	25 Km	
4	Yombiro	Yogboma (District Yerendou)	27 Km	
5	Firawa	District Dondia, secteur centre	13 Km	
6	Fermessadou Pombo	Fermessadou centre	0 Km	

Lot 2 : PREFECTURE DE GUECKEDOU (6 sites)

N°	CR	Sites	Distance de la CR	Types de distribution
1	Nongoa	Ep Sofedou KEITA (District central)	6 Km	PMH - Pompe à motricité humaine (KARDIA /K2000)
2	Kassadou	Secteur Yobidou (District Kassadou II)	0 Km	
3	Guendembou	College Guedembou Centre	0 Km	
4	CU/Guéckedou	EP Houndonin	0Km	
5	CU/Guéckedou	EP Kiésseneye	0Km	
6	Nongoa	Dawa Tongui	9 Km	

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le présent Appel d'Offres ouvert s'adresse à toutes les entreprises ou groupements d'entreprises, de régime fiscal national guinéen spécialisées dans le domaine de réalisation des forages pour l'alimentation en eau potable et ayant une bonne expérience de travail en Guinée ou généralement en Afrique de l'Ouest et qui remplissent actuellement toutes les conditions juridiques et administratives en vigueur pour travailler en République de Guinée.

ARTICLE 6 : LANGUE DE PRESENTATION DES OFFRES

Tous les documents de présentation des propositions concernant le présent appel d'offres seront exprimés exclusivement en langue française.

ARTICLE 7 : MONNAIES

Tous les documents ainsi que toutes estimations financières dans les propositions des entreprises pour le présent appel d'offres doivent être exclusivement en francs guinéens (GNF).

ARTICLE 8 - GARANTIE DE SOUMISSION OU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE : N/A**ARTICLE 9 - FINANCEMENT :**

Les Marchés issus du présent Appel d'Offres sont financés à 100% par Plan International Guinée.

ARTICLE 10 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 11 : DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX :

L'attributaire d'un lot est tenu de proposer le planning de ses travaux comme suit :

Le délai d'exécution des travaux de foration, d'essai de pompage, de construction des margelles et de pose des pompes est de **60 jours** calendaires pour l'ensemble des travaux.

Attention :

- Toute offre ayant un délai d'exécution supérieur au délai contractuel sera rejetée.

ARTICLE 12 - DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Tout candidat intéressé peut l'obtenir sans frais sur demande à adresser à Plan International en Guinée, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres jusqu'au dernier délai fixé. Toute demande au-delà de cette date ne sera pas satisfaite

Toutes les demandes de dossiers sont à adresser par courrier électronique à :

PlanGuinea.COservices@plan-international.org

Toute demande au-delà de cette date ne sera pas satisfaite.

NB : Toutes les questions relatives à la participation et à des éclaircissements sont recevables à la même adresse dans un délai de quinze jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses aux questions seront partagées à tous les éventuels candidats par email.

ARTICLE 13 - VISITES DES SITES :

Les visites seront organisées sur tous les sites des travaux à l'intention de tous les soumissionnaires pour une période qui sera indiquée par Plan International Guinée dans l'avis.

Attention : La visite de site révèle une importance capitale pour toute entreprise désireuse de présenter une offre. Elle est sanctionnée par la délivrance d'une Attestation de Visite de Site délivrée par le chef de Communauté villageoise au représentant de l'entreprise.

Seules les attestations de visite délivrées dans la période réglementaire sont valides.

ARTICLE 14 : DEMANDES D'EXPLICATIONS ET D'ECLAIRCISSEMENTS :

Toutes les demandes d'explication et d'éclaircissements des candidats seront traitées par correspondance dans les règles de transparence et d'équité ; tous les candidats recevront toutes les informations nécessaires au même moment pendant toute la durée du processus de passation de marchés.

ARTICLE 15 - DEPOT DES OFFRES :

Le représentant de chaque candidat est invité à se présenter, pour remettre les enveloppes de son offre personnellement à une date et heure précises à indiquer par Plan International, dans le bureau de Plan International Guinée à Kissidougou.

Le délai de soumission est **de trente (30) jours**, à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel D'Offres. Ils (les plis) seront présentés sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du Règlement Particulier de d'Appel d'Offres (RPAO).

ARTICLE 16 - OUVERTURE DES PLIS :

La séance d'ouverture des plis aura lieu à la date indiquée dans l'avis. Seuls les représentants des candidats qui ont remis une offre personnellement avant l'heure indiquée seront invités à participer à la séance d'ouverture des plis.

A cette séance organisée et dirigée par **le Comité d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres (C.O.J.O)**, seules les enveloppes extérieures ainsi que les enveloppes pour les offres techniques seront ouvertes en présence des soumissionnaires.

La séance d'ouverture des plis aura lieu le même jour que le dépôt des offres.

Seuls les représentants des candidats qui ont remis une offre personnellement avant l'heure indiquée seront invités à participer à la séance publique d'ouverture des plis.

NB : Seules les entreprises qualifiées techniquement, verront leurs offres financières ouvertes.

ARTICLE 17 – CALENDRIER RECAPITULATIF DU PROCESSUS DE PASSATION DE MARCHÉ :

Désignation	Dates / Périodes
Publication de l'Avis d'Appel d'Offre	29/09/2025
Visite des sites	Du 30/09 au 20/10/2025
Demandes d'explications et de clarifications	Du 30/09 au 22/10/2025
Réponses aux demandes de clarification	Du 01/10 au 23/10/2025
Dépôt des plis	28/10/2025
Ouverture publique des plis	28/10/2025
Analyse des offres	A partir du 28/10/2025

ARTICLE 18 - LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ :

Le présent Appel d'Offres est soumis aux lois et règlements des marchés publics en vigueur en République de Guinée, au manuel et des réglementations de Plan International Guinée en matière de passation de marchés.

ARTICLE 19 - ANNULATION DE LA CONSULTATION :

En cas d'annulation de la consultation, les candidats ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

L'AUTORITE CONTRACTANTE
Plan International en Guinée

Monsieur Evariste SINDAYIGAYA
Directeur Pays